



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Comité Régional de l'Habitat Nord-Pas-de-Calais
Séance Plénière du 4 juillet 2013

Appel à projets sur les initiatives locales pour la rénovation énergétique

Suite à la présentation des mesures et des outils du plan de rénovation énergétique de l'habitat par le Président de la République le 21 mars dernier, la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement et la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ont lancé le 30 mai 2013 un appel à projets sur les initiatives locales pour la rénovation énergétique afin de mobiliser les territoires.

En effet, la rénovation énergétique des logements a été annoncée comme une priorité du gouvernement avec un objectif d'amélioration de la performance thermique d'un million de logements par an, dont 500 000 dans le parc existant. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, le Premier ministre rappelait dans son discours du 14 septembre 2012, à l'occasion de la conférence environnementale que « les territoires, à travers les régions, à travers les villes, à travers les départements, ne nous ont pas attendus pour agir » et que sa volonté était de lancer un appel à projets pour « les repérer » et s'appuyer sur « cette intelligence locale qui a fait ses preuves et qui est un des acteurs déterminants de la réussite de la transition écologique ».

L'appel à projets sur les initiatives locales pour la rénovation énergétique vise à repérer et valoriser les initiatives et démarches des collectivités locales ayant pour objectif de promouvoir la rénovation énergétique des logements, à la fois sur les volets qualitatif et quantitatif. Cet appel à projets national s'adresse à toutes les collectivités territoriales porteuses de démarches ayant pour objectif de favoriser les rénovations énergétiques de logements, quelle que soit l'échelle : régions, départements, intercommunalités, communes.

Les initiatives peuvent aller de la diffusion de l'information et de la sensibilisation du public jusqu'à l'accompagnement dans la réalisation des travaux en passant par le développement d'outils financiers, le repérage des ménages en précarité énergétique et la mobilisation des professionnels.

Les démarches promues seront jugées selon leur caractère innovant, l'ancrage dans leur territoire et leur efficacité. Une attention particulière sera portée aux aspects sociaux, qu'il s'agisse du repérage de la précarité énergétique ou du développement de modèles d'économie sociale et solidaire.

Suite à cet appel à projets, sera engagé à partir de 2014 un important travail de capitalisation permettant de partager et diffuser les expériences ainsi recensées et d'accompagner les collectivités nécessitant un appui méthodologique. Un nouvel appel à projets, plus ciblé, sera lancé en 2014.

Les collectivités pourront déposer un dossier de candidature jusqu'au 30 septembre 2013. Avec la restitution du palmarès prévue en décembre 2013, s'ouvrira ensuite le lancement d'un club « Promouvoir la rénovation énergétique » à l'échelle nationale.

La notice explicative et le dossier de candidature sont disponibles sur les sites internet du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement ainsi que sur celui du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie